

Guide pour constituer le dossier de demande de subvention

L'action de la Fondation Aviva

La Fondation Aviva a pour mission de soutenir des actions de solidarité en faveur des enfants et des personnes âgées.

Elle s'inscrit dans la démarche d'entreprise responsable d'Aviva France et illustre le sens premier du métier d'assureur qui est de protéger les hommes et les femmes contre les aléas de la vie.

La Fondation a pour vocation d'offrir une aide «Coup de pouce» destinée à promouvoir l'initiative et à favoriser l'émergence d'actions concrètes qui répondent de façon pertinente aux besoins identifiés sur le terrain.

Le principe du coup de pouce est de donner la première impulsion à un projet ou une structure en création, de palier ponctuellement à une difficulté de financement ou d'apporter les fonds nécessaires permettant de clôturer un budget.

Elle soutient des projets dédiés aux enfants et aux personnes âgées, en France comme à l'étranger, dans tous les domaines de la solidarité : santé, éducation, isolement, dépendance...

Les critères d'éligibilité pour présenter un dossier auprès de la Fondation :

1. projet spécifiquement dédié aux enfants (0 à 18 ans), aux personnes âgées ou au lien intergénérationnel
→ *Projets généralistes intégrant tous les âges non éligibles*
2. porté par une structure à but non lucratif
→ *Associations, structures publiques, ...*
3. impact direct sur le terrain
→ *Projets de recherche non éligibles*
4. pérennité du projet dans le temps
→ *Evénements ponctuels non éligibles*

A noter, la Fondation Aviva ne finance pas les frais de voyage pour les missions à l'étranger.

Important : Si vous avez un doute sur l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à contacter la Fondation avant de constituer votre dossier afin que nous puissions vous confirmer que votre projet entre bien dans notre champ d'action.

Comment compléter le dossier

Nous sommes conscients de tout le travail que représente la rédaction de ce dossier de demande de subvention et nous tenons tout d'abord à vous remercier pour toute l'attention que vous mettrez à le constituer.

Nous l'avons conçu pour qu'il nous permette de comprendre au mieux votre projet et de vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Voici quelques indications qui vous guideront pour constituer votre dossier et qui faciliteront son instruction au sein de la Fondation.

Important :

- **Le dossier est à envoyer par mail et par courrier**
- **Il comprend**
 - o **La fiche de synthèse**
 - o **Le dossier de présentation**
 - o **Le budget du projet**
 - o **Des pièces complémentaires**
- **Pour l'envoi par mail, le dossier de présentation et la fiche de synthèse sont attendus en format Word, le budget en format Excel.**
- Ce dossier doit être dactylographié. Il est demandé de commencer chaque partie sur une nouvelle page et de ne pas modifier les titres et typos. Merci de ne pas agraffer ou relier la version papier du dossier qui sera assemblé par la suite au sein de la Fondation.
- Il ne doit pas excéder 15 pages (annexes non comprises) : nous vous invitons à privilégier une présentation claire et synthétique de votre projet qui nous permette de saisir au mieux la teneur de votre action. Il n'y a pas de taille fixée pour les réponses aux questions afin que vous puissiez approfondir les points qui vous semblent nécessaires, dans la limite des 15 pages.
- Vous pouvez nous envoyer d'autres informations que vous jugez utiles à la compréhension du projet. Pour les documents écrits, nous vous invitons à les lister en annexe. Pour les autres supports, audio et vidéo, privilégiez dans la mesure du possible des liens internet.

Pièces complémentaires à joindre au dossier

1. Budget annuel de votre association
2. Budget prévisionnel du projet que vous soumettez à la Fondation avec l'affectation précise des fonds demandés à la Fondation
⇒ Un modèle de budget est joint à titre indicatif
3. La liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association
4. Le dernier rapport d'activité disponible
5. Les comptes de résultats de l'année précédente
6. Les statuts de l'association
7. La parution au Journal Officiel
8. Un RIB

Eventuellement, des devis ou les CVs des principaux intervenants du projet.

Le calendrier du processus de sélection

15 septembre 2010 : date limite pour l'envoi des dossiers

Mi septembre – mi novembre 2010 : instruction des dossiers

Fin novembre 2010 : sélection finale des dossiers et attribution des subventions

Début décembre : résultats du comité annoncés par courrier

Mi-janvier: en cas de financement, virement effectif de la subvention sur le compte de l'association.

Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou conseils concernant ce dossier et les échanges que vous avez avec la Fondation Aviva à l'adresse suivante : fondation_aviva@aviva.fr.

Le dossier doit être adressé
avant le 15 Septembre 2010

par mail :
fondation_aviva@aviva.fr

ET

par courrier :
Fondation Aviva
80, avenue de l'Europe
WACO 6C1
92 270 Bois-Colombes